

MATCH RACING 2012 - 2013

EDITORIAL

Edition du 1^{er} octobre 2013

Les JO sont terminés. On va tous pouvoir se remettre à organiser des événements pour le plus grand nombre. Je crains que la remise en état du circuit féminin ne prenne un peu de temps. Je suis persuadé que cela ne devrait pas poser de problème au niveau national et j'ai confiance dans nos organisateurs pour nous aider à redévelopper la discipline. Par contre, au niveau international, le programme doit être reconstitué car de nombreux pays avaient abandonné sa pratique à haut niveau.

L'évolution de la Coupe de l'Amérique devrait nous conduire, à terme, à réaliser des épreuves de match-racing sur des multicoques monotypes. Cela conduit à faire évoluer les règles pour qu'elles s'adaptent mieux aux exigences du support. Les organisateurs de la Coupe ont reçu de l'ISAF l'autorisation d'utiliser une version très modifiée des règles. Dans sa démarche, l'APCC n'a pas reçu le même accueil. C'est très dommage car l'idée, même si elle intéresse un grand nombre de coureurs de très haut niveau, ne sera pas réalisable avec les règles officielles ; les coureurs disent que les modifications de l'AC rendent le jeu plus sûr tout en lui gardant son côté spectaculaire.

Le nombre de compétiteurs sur notre circuit national de match racing stagne ou régresse dans certains bassins. Il est primordial que nous assurions, tous ensemble, la promotion de notre discipline, tant sur le plan national que régional. Il est capital que le plus grand nombre de coureurs puisse, a minima, venir s'essayer sur notre circuit et appréhender l'intérêt de la pratique du match racing, tant pour la simplicité de la mise en place de la pratique (flotte collective) que pour sa convivialité (proximité entre organisateurs, arbitres et coureurs).

Je vous souhaite à tous Coureurs, Organisateurs et Arbitres, une excellente saison 2012 - 2013.

Jean Pierre Cordonnier
Responsable de la Commission Nationale de Match Racing

CLASSEMENTS MONDIAUX ISAF AU 26 SEPTEMBRE 2012

Ranking list ISAF au 26/09/2012 - Masculins			
FFVoile	Prénom et nom	Rang ISAF	Points
1	Pierre – Antoine Morvan	4	10835
2	Mathieu Richard	9	9375
3	François Morvan	33	6678
4	Mathieu Durand	56	5445
5	Damien Iehl	66	5116
6	Arthur Herreman	74	4858
7	Adrien Mouillon	100	4098
8	Baptiste Choquenot	103	3991
9	Corentin Horeau	105	3981
10	Nicolas Andrieu	112	3766

Ranking list ISAF au 26/09/2012 - Féminines			
FFVoile	Prénom et nom	Rang Isaf	Points
1	Claire Leroy	2	11066
2	Julie Bossard	14	6531
3	Anne – Claire Le Berre	21	5664
4	Clara Scheiwiller	41	2380
5	Morgane Fontaine	47	1789
6	Anne Le Helley	90	699
7	Marie Duvignac	127	399
8	Barbara Mauerhofer	132	381
9	Marie – Laure David	137	360
10	Aurélie Maury	151	310

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE PROMOTION DE MATCH-RACING OPEN

1 - Organisation :

Le Championnat de France Promotion de Match Racing Open sera organisé du 14 au 17 mars 2013 sous l'autorité de l'AMRA (Association Match Racing Antibes). Cette épreuve décerne le titre de "Champion de France Promotion de Match Racing Open – 2013. Cette Compétition sera courue sur des First Class 7.5.

2 - Fonctionnement :

Le Championnat de France Promotion de Match Racing Open est ouvert:

- Aux 3 barreaux français disponibles et candidats invités par la Commission Nationale Match Racing.
- Aux 3 premiers barreaux sélectionnables de chaque bassin. Si dans un bassin, le sélectionné se trouve être l'un des 3 barreaux invités par la Commission Nationale Match Racing, ou si l'un des 3 premiers barreaux sélectionnés du bassin se désiste, le suivant sera sélectionné sous couvert de l'accord de la Commission Nationale Match Racing. Les demandes d'invitation doivent parvenir à la Commission Nationale Match Racing avant le 15 février 2013, à l'adresse : habitable@ffvoile.fr

Si cette procédure ne permet pas de sélectionner 12 barreaux, la Commission Nationale Match Racing se réserve le droit d'inviter les barreaux de son choix.

Les Championnats de bassin Atlantique, Manche et Méditerranée sont organisés par les coordonnateurs de bassin avec les Clubs, Comités Départementaux de Voile ou Liges. Les règlements des Championnats de bassin sont en annexe du présent règlement.

Un barreur peut s'inscrire dans le bassin de son choix. Une épreuve sélective est donc ouverte à des barreaux non localisés sur le bassin ou déjà inscrits sur un autre bassin, sous réserve de place disponible. En revanche, un barreur ne peut se sélectionner que dans le bassin dans lequel il s'engage à jouer sa sélection.

3 - Inscription :

→ Aux épreuves de sélection et finales de bassin :

Les barreaux s'inscrivent directement auprès des organisateurs des épreuves de sélection, et du coordonnateur de bassin, dont les coordonnées figurent dans les annexes.

→ Au Championnat de France Promotion de Match Racing Open :

Les dossiers d'inscription des barreaux qualifiés par bassin devront être envoyés au plus tard **10 jours** après la fin de l'épreuve donnant la qualification.

→ Constitution du dossier d'inscription au Championnat de France Promotion de Match Racing Open :

Les dossiers d'inscription des barreaux qualifiés par la Commission Nationale Match Racing devront être envoyés aussi vite que possible, et en tout état de cause, **20 jours** avant le début de l'épreuve.

Dossier à envoyer à :

Comité Départemental de Voile des Alpes Maritimes
Quai du Pont Abri – Rue du Capitaine de Frégate Vial – 06800 Cagnes sur Mer
Tél. : 04 93 14 13 87 – E-Mail : voileazur06@gmail.com

- la fiche d'inscription dûment complétée
- le chèque de frais de constitution de dossier de : 430€ à l'ordre de l'AMRA
- le chèque de garantie de participation de : 380€ à l'ordre de l'AMRA
- le chèque de caution matériel de : 1500€ à l'ordre de l'AMRA

4 - Equipage :

4.1 - Le nombre de personnes à bord est défini dans les avis de course des différentes épreuves.

Pour l'ensemble des épreuves du Championnat de France Promotion de Match Racing Open, le poids moyen maximum d'un équipier est fixé à 87,5 kg pour les équipages masculins et mixtes.

4.2 - Pour les équipages exclusivement féminins, le poids moyen maximum défini en 4.1 est le même, avec la possibilité d'embarquer une équipière supplémentaire.

Tous les équipiers posséderont la licence FFVoile 2013, le barreur devra de plus fournir à l'organisateur son N° d'identification ISAF.

Un barreur sélectionné ne pourra être remplacé que pour raison grave, à l'appréciation de la Commission Nationale Match Racing, pendant la durée du championnat. En cas de désistement d'un barreur sélectionné, la Commission Nationale Match-Racing pourra désigner un barreur remplaçant.

5 - Règles Applicables :

Le Championnat de France Promotion de Match Racing Open est régi par :

- les règles de l'ISAF,
 - les prescriptions de la FFVoile,
 - le présent règlement et les règlements des championnats de bassin,
 - les avis de course et les instructions de course des différentes épreuves de sélection,
 - Conformément à la régulation 20 de l'ISAF « code de publicité », tel que modifié par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.
- Les concurrents peuvent apposer de la publicité sur leurs vêtements et équipements personnels sans restriction.

PALMARES DU CHAMPIONNAT DE FRANCE 2012 APCC Voile Sportive – du 21 au 25 mars 2012

1 ^{er}	Mathieu Richard	APCC Voile Sportive Pornichet
2 ^{ème}	Cédric Château	CV Saint Aubin Lès Elfeuf
3 ^{ème}	Damien Iehl	APCC Voile Sportive Pornichet
4 ^{ème}	Christian Ponthieu	YC Granville
5 ^{ème}	Pierre – Antoine Morvan	SR Vannes
6 ^{ème}	Mathieu Durand	APCC Voile Sportive Pornichet
7 ^{ème}	François Morvan	SR Vannes
8 ^{ème}	David Boudgourd	SR Rochelaises
9 ^{ème}	Arthur Herreman	SNP Le Havre
10 ^{ème}	Maxime Mesnil	YC Cherbourg
11 ^{ème}	Morgan Le Garrec	YC Pointe Rouge Marseille
12 ^{ème}	Adrien Mouillon	APCC Voile Sportive Pornichet

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE BASSIN MEDITERRANEE

1. Organisation :

Les épreuves du championnat du Bassin Méditerranée de Match Racing sont organisées par les clubs des ligues Languedoc - Roussillon, Alpes – Provence - Côte d'Azur et Rhône – Alpes, avec le concours technique de la Société Nautique de Sète, du CYVGL LYON et de l'AMRA associés au CDV06.

Le règlement du Championnat de Méditerranée 2012-2013 est soumis à celui du Championnat de France Promotion de Match Racing Open 2013.

La coordination du championnat est assurée par :

Philippe Gomez, pour Antibes
Denys Vanier, pour Sète
Bernard Porte, pour Rhône – Alpes

2. Fonctionnement :

Phase 1 - Rounds Robin sélectifs :

5 épreuves sont programmées sur le bassin Méditerranée, aux lieux et dates définis ci-dessous. Les places sur chaque épreuve sont limitées (nombre de bateaux disponibles x 2) et un minimum de 4 inscrits devront être présents pour la validation de l'épreuve.

Les barreaux peuvent participer à toutes les épreuves dans la limite des places disponibles définies par l'organisateur.

A chaque participation à l'une des épreuves, les barreaux se verront attribuer des points qui prennent en compte le nombre d'inscrits et sa place finale (cf. tableau joint).

Pour intégrer le classement général de la phase 1, un barreur doit participer à au moins deux épreuves.. En cas d'annulation d'une épreuve, l'organisateur fera tout son possible pour le reporter. Un minimum d'inscription de 4 barreaux sur la nouvelle date permettra de valider le report. En cas d'impossibilité, l'épreuve sera annulée.

Les barreaux seront sélectionnés à la finale de bassin, selon la méthode suivante : Le classement d'un barreur s'effectue sur le cumul des points prenant en compte le total de ses **deux meilleures épreuves**.

Attribution des points sur les Rounds Robin :

Nombre de participants	10	9	8	7	6	5	4
Classement 1	10,00	9,94	9,87	9,77	9,65	9,47	9,21
2	8,95	8,77	8,55	8,27	7,89	7,37	6,58
3	7,89	7,60	7,24	6,77	6,14	5,26	3,95
4	6,84	6,43	5,92	5,26	4,39	3,16	1,32
5	5,79	5,26	4,61	3,76	2,63	1,05	
6	4,74	4,09	3,29	2,26	0,88		
7	3,68	2,92	1,97	0,75			
8	2,63	1,75	0,66				
9	1,58	0,58					
10	0,53						

Phase 2 – Finale de bassin (8 équipages) :

Les 6 premiers barreurs de la phase 1 qui auront obtenu le plus grand nombre de points, seront sélectionnés à la finale de bassin.

En cas d'égalité en points au classement de la phase 1 :

1. Le départage se fera en fonction du nombre de meilleures places à chaque épreuve, acquises pour chacun d'entre eux, jusqu'à ce que l'égalité soit résolue.
2. Si l'égalité n'est pas résolue par l'article 1 ci-dessus, le départage se fera en faveur de l'épreuve courue ayant eu le plus grand nombre de participants.
3. Si l'égalité persiste après application de l'article 2 ci-dessus, le départage se fera en faveur de la meilleure place obtenue lors de la dernière épreuve courue par chacun des barreurs, que ces barreurs se soient rencontrés ou non.

Deux « wild cards » (invitation) seront proposées aux barreurs choisis par les responsables du bassin Med pour compléter la liste des équipages.

En cas de désistement d'un ou plusieurs sélectionnés de la phase 1, les barreurs suivants du classement se verront proposer la sélection à la phase 2. En cas d'impossibilité, les responsables de bassin et la Commission Nationale Match Racing pourront décider d'inviter les barreurs de leur choix.

En cas d'annulation de la finale de bassin, l'organisateur fera tout son possible pour la reporter. Un minimum d'inscription de 6 barreurs permettra de valider le report. Si le report n'était pas possible, la sélection des 3 barreurs du bassin Méditerranée pour la participation au Championnat de France, se fera sur le classement général de la phase 1 (Rounds Robin sélectifs).

A l'issue de la phase 2, les 3 premiers barreurs seront sélectionnés pour participer au Championnat de France de Voile de Match Racing Open.

En cas de désistement de barreur sélectionné au Championnat de France Open 2013, la procédure de repêchage sera conforme au Règlement du Championnat de France de Voile de Match Racing Open.

3 . I n s c r i p t i o n :

Les organisateurs d'épreuves du bassin Méditerranée invitent les barreurs à s'inscrire le plus tôt possible sur les épreuves. Cela permettra aux coureurs et aux organisateurs d'avoir une meilleure visibilité sur le déroulement du Championnat de bassin.

Toutes les épreuves seront annoncées par un avis de course mentionnant des dates limites d'inscription.

Les avis de course seront disponibles sur les sites des organisateurs. A l'issue de chaque phase, les barreurs sélectionnés s'engagent à participer aux phases suivantes, y compris au Championnat de France 2013.

Lors des inscriptions sur la phase 1, dans le cas d'un nombre d'inscrits supérieur à la capacité d'accueil de l'organisateur, la priorité sera donnée dans l'ordre :

1. Aux barreurs de la Ligue dans laquelle l'épreuve a lieu,
2. Aux barreurs du bassin Méditerranée,
3. Aux barreurs extérieurs au bassin mais qui choisissent celui-ci pour se sélectionner au Championnat de France.

A chaque fois, l'organisateur tiendra compte de l'ordre d'envoi des courriers, accompagnés obligatoirement du chèque de caution de participation (cachet de La Poste faisant foi), en respectant les priorités définies ci-dessus.

4. Equipages :

Application de l'article 4 du règlement du Championnat de France Promotion de Match Racing Open 2013.

5. Règles applicables :

Application de l'article 5 du règlement du Championnat de France Promotion de Match Racing Open 2013.

6 - REGLES APPLICABLES :

Application de l'article 5 du règlement du Championnat de France Promotion de Match Racing Open 2013.

7 - CALENDRIER :

DATE	EPREUVES	GRADE	CLUB	LIEU
Phase 1				
13 / 14 octobre 2012	Octobre à Sète	4	SN Sète	Sète
20 / 21 octobre 2012	Ceylou's Cup	4	CYV Grand Large	Lyon
17 / 18 novembre 2012	Sète	4	SN Sète	Sète
1 ^{er} / 2 décembre 2012	Antibes	4	AMRA / CDV 06	Antibes
19 / 20 janvier 2013	Antibes	4	AMRA / CDV 06	Antibes
Phase 2 - Finale de bassin				
1 / 3 mars 2013	Finale de bassin	4	AMRA / CDV 06	Antibes

Les lieux des phases 1 et 2 peuvent varier mais les dates restent valables.

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE BASSIN ATLANTIQUE

1. Organisation :

Les épreuves du Championnat de bassin Atlantique sont organisées par les clubs des Ligues de Bretagne, des Pays de La Loire et de Poitou - Charentes avec le concours technique de l'APCC Voile Sportive et de L'Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques, de la Société des Régates Rochelaises et des Pôles France Nantes, Atlantique et La Rochelle.

Le règlement du Championnat de Bassin Atlantique 2013 est soumis à celui du Championnat de France Promotion de Match Racing Open 2013 disponible sur le site FFVoile.

La coordination du Championnat de bassin Atlantique est assurée par :

Thierry Poirey : thierry.poirey@envsn.sports.gouv.fr

2. Fonctionnement :

PHASE 1 : ROUNDS ROBIN SELECTIFS :

4 Rounds Robin sont programmés sur le bassin Atlantique, aux lieux et dates définis ci-dessous. Les places sur chaque Round Robin sont limitées. Un maximum de 10 (La Rochelle) ou 12 (APCC et ENVSN) et un minimum de 6 inscrits devront être présents pour la validation du Round Robin.

Les barreaux peuvent participer à tous les Rounds Robin dans la limite des places disponibles définies par l'organisateur. A chaque participation à l'un des Rounds Robin, les barreaux se verront attribuer des points qui prennent en compte le nombre d'inscrits et sa place finale sur le Round Robin (cf. tableau joint). Pour intégrer le classement général de la phase 1, un barreur doit participer à au moins deux Round Robin.

En cas d'annulation d'un round robin sélectif, l'organisateur fera tout son possible pour le reporter. Un minimum d'inscription de 6 barreaux sur la nouvelle date permettra de valider le report. En cas d'impossibilité, le Round Robin sera annulé.

Les barreaux seront sélectionnés à la phase 2 (finale de bassin) selon la méthode suivante : Le classement d'un barreur s'effectue sur le cumul des points prenant en compte le total de ses **deux meilleurs Rounds Robin**.

Attribution des points sur les Rounds Robin :

Attribution Points sur Base de 12 équipages							
Résultat	RR 12 équipages	RR 11 équipages	RR 10 équipages	RR 9 équipages	RR 8 équipages	RR 7 équipages	RR 6 équipages
1er	10.00	9.96	9.91	9.86	9.78	9.69	9.57
2ème	9.13	9.01	8.87	8.70	8.48	8.20	7.83
3ème	8.26	8.06	7.83	7.54	7.17	6.71	6.09
4ème	7.39	7.11	6.78	6.38	5.87	5.22	4.35
5ème	6.52	6.17	5.74	5.22	4.57	3.73	2.61
6ème	5.65	5.22	4.70	4.06	3.26	2.24	0.87
7ème	4.78	4.27	3.65	2.90	1.96	0.75	
8ème	3.91	3.32	2.61	1.74	0.65		
9ème	3.04	2.37	1.57	0.58			
10ème	2.17	1.42	0.52				
11ème	1.30	0.47					
12ème	0.43						

PHASE 2 : FINALE DE BASSIN ATLANTIQUE (8 équipages) :

Les 7 premiers barreaux de la phase 1 qui auront obtenu le plus grand nombre de points seront sélectionnés à la finale de bassin Atlantique. En cas d'égalité en points au classement de la phase 1 :

1. Le départage se fera en fonction du nombre de meilleures places à chaque Round Robin acquis pour chacun d'entre eux, jusqu'à ce que l'égalité soit résolue,
2. Si l'égalité n'est pas résolue par l'article 1 ci-dessus, le départage se fera en faveur du Round Robin couru ayant eu le plus grand nombre de participants,
3. Si l'égalité persiste après application de l'article 2 ci-dessus, le départage se fera en faveur de la meilleure place obtenue lors du dernier Round Robin couru par chacun des barreaux, que ces barreaux se soient rencontrés ou non.

Une « wild card » (invitation) sera proposée aux barreaux choisis par les responsables du bassin Atlantique pour compléter la liste des équipages à 8.

En cas de désistement d'un ou plusieurs sélectionnés de la phase 1, les barreaux suivants du classement se verront proposer la sélection à la phase 2. En cas d'impossibilité, les responsables de bassin et la Commission Nationale Match Racing pourront décider d'inviter les barreaux de leur choix.

En cas d'annulation de la finale de bassin l'organisateur fera tout son possible pour la reporter. Un minimum d'inscription de 6 barreaux permettra de valider le report. Si le report n'était pas possible, la sélection des 3 barreaux du bassin Atlantique pour la participation au Championnat de France se fera sur le classement général de la phase 1 (Rounds robin sélectifs).

A l'issue de la phase 2, les 3 premiers barreaux seront sélectionnés pour participer au Championnat de France Promotion de Match Racing Open.

En cas de désistement de barreur sélectionné au Championnat de France Promotion de Match Racing Open 2013, la procédure de repêchage sera conforme au Règlement du Championnat de France Promotion de Match Racing Open.

3. Inscription :

Les organisateurs d'épreuves du bassin Atlantique invitent les barreaux à s'inscrire le plus tôt possible sur les Rounds Robin. Cela permettra aux coureurs et aux organisateurs d'avoir une meilleure visibilité sur le déroulement du Championnat de bassin.

Toutes les épreuves seront annoncées par un avis de course mentionnant des dates limites d'inscription. Rappel : places limitées à 10 barreaux maximum (La Rochelle) et 12 (APCC et ENVSN) et à 6 minimum par Round Robin. Les avis de course seront disponibles sur les sites des organisateurs. A l'issue de chaque phase, les barreaux sélectionnés s'engagent à participer aux phases suivantes, y compris au Championnat de France 2013.

Lors des inscriptions sur la phase 1, dans le cas d'un nombre d'inscrits supérieur à la capacité d'accueil de l'organisateur, la priorité sera donnée dans l'ordre :

1. Aux barreaux de la Ligue dans laquelle le Round Robin a lieu,
2. Aux barreaux du bassin Atlantique,
3. Aux barreaux extérieurs au bassin Atlantique mais qui choisissent celui-ci pour se sélectionner au Championnat de France.

A chaque fois, l'organisateur tiendra compte de l'ordre d'envoi des courriers accompagnés obligatoirement du chèque de caution de participation (cachet de la poste faisant foi), en respectant les priorités définies ci-dessus.

4. Equipages :

Application de l'article 4 du règlement du Championnat de France Promotion de Match Racing Open 2013.

5. Règles applicables :

Application de l'article 5 du règlement du Championnat de France Promotion de Match Racing Open 2013.

6. Calendrier :

Sélectives Atlantique Saison 2012 - 2013 :

Round Robin 1

1-2 décembre 2012 – J80 - Grade 4

APCC Voile Sportive - Contact : Christophe GUENA

Port de Plaisance CIDEX 1 - 44380 Pornichet - Tel : 09 53 35 88 51 - Fax : 02 40 15 48 31

E-mail : christophe@apcc-voilesportive.com

Site internet : <http://www.apccvoilesportive.com>

Round Robin 2

26-27 janvier 2013 – First Class 7.5 – Grade 4

ENVSN - Beg Rohu – Contact : Thierry Poirey : 06 08 17 78 18

56510 St Pierre Quiberon -Tél : 02 97 30 30 40 - Fax : 02 97 30 42 61

E-mail : thierry.poirey@envsn.sports.gouv.fr – Site Internet : <http://www.envsn.fr/>

Round Robin 3 :

Les 9 et 10 février 2013 – Bénéteau 25 – Grade 4

Société des Régates Rochelaises

Quai de la Capitainerie – 17000 La Rochelle

E-Mail : info@srr-sailing.com - Tél. : 05 46 44 62 44 - Site internet : <http://www.srr-sailing.com>

Marc REINE : 06 86 86 30 64 et marc.reine@wanadoo.fr

Round Robin 4 :

Les 23 et 24 février 2013 – Bénéteau 25 – Grade 4

Société des Régates Rochelaises

Quai de la Capitainerie – 17000 La Rochelle

E-Mail : info@srr-sailing.com - Tél. : 05 46 44 62 44 - Site internet : <http://www.srr-sailing.com>

Marc REINE : 06 86 86 30 64 et marc.reine@wanadoo.fr

FINALE DE BASSIN

2-3 mars 2013 – First Class 7.5 - Grade 4

ENVSN - Beg Rohu – Contact : Thierry Poirey : 06 08 17 78 18

56510 St Pierre Quiberon -Tél : 02 97 30 30 40 - Fax : 02 97 30 42 61

E-mail : thierry.poirey@envsn.sports.gouv.fr - Site Internet : <http://www.envsn.fr/>

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE BASSIN MANCHE

1 - Organisation :

Les épreuves du Championnat de bassin Manche sont organisées par les clubs des Ligues de Haute Normandie, de Basse Normandie, de Bretagne et d'Ile de France avec le concours technique du CDVH des Côtes d'Armor, de la Ligue de Haute Normandie et de Voile Performance Manche. Le règlement du Championnat de Bassin Manche 2013 est soumis à celui du Championnat de France Promotion de Match Racing Open 2013.

La coordination du Championnat de bassin Manche est assurée par :

Laurent Brégeon

cdvh22@wanadoo.fr

Benoit Charon

VPMANCHE@wanadoo.fr

2 - Fonctionnement :

Le Championnat de Bassin Manche 2012 - 2013 se déroule selon les phases de sélections successives suivantes :

- SELECTIVES DE ZONE (Le Havre, Saint Quay, Deauville, Saint Cast, Brest, Cherbourg, Ile de France)
- FINALES DE ZONES (Le Havre, Saint Cast)
- FINALE DE BASSIN (Le Havre)

(Cf. Tableau en page suivante) En cas d'annulation d'une des sélectives les responsables de bassin et l'organisateur de ladite sélective proposeront, dans la mesure du possible, une date et un lieu de report. Si aucune solution de report n'est trouvée, les responsables de bassin devront alors sélectionner le ou les barreaux pour la phase suivante, tel que défini dans le diagramme ci-après.

1. SELECTIVES DE ZONE :

Les barreaux peuvent participer à toutes les sélectives de zone dans la limite des possibilités d'invitation des organisateurs. Les sélectives de zone qualifient conformément au schéma ci-après des barreaux aux finales de zone. Si des barreaux se désistent à l'issue des sélectives de zone, les suivants au classement de l'épreuve seront sélectionnés. Si un barreur est sélectionné sur plusieurs sélectives de zone, il sera qualifié par la première épreuve qualificative à laquelle il se sera sélectionné.

2. FINALES DE ZONES :

Les finales de zone qualifient conformément au schéma ci-après des barreaux à la finale de bassin.

2 finales de zone : Le Havre et Saint Cast

Finale de zone Le Havre : 8 barreaux sélectionnés

Finale de zone Saint Cast : 8 barreaux sélectionnés

3. FINALE DE BASSIN :

La finale de bassin Manche (10 Barreaux) est ouverte aux équipages sélectionnés lors des finales de zone (3 pour St Cast, 3 pour Le Havre et 4 wild cards). A l'issue de cette épreuve, 3 barreaux seront qualifiés pour participer au Championnat de France Promotion de Match Racing Open 2013.

3- Inscriptions :

Toutes les épreuves seront annoncées par un avis de course avec des dates limites d'inscription. A l'issue de chaque phase, les barreaux doivent confirmer leur accord de participation aux phases suivantes par écrit (e-mail). Les frais d'inscription seront exigés et encaissés pour rendre l'inscription définitive et éviter les désistements tardifs.

4- Equipages :

Application de l'article 4 du règlement du Championnat de France Promotion de Match Racing Open 2013.

5- Règles applicables :

Application de l'article 5 du règlement du Championnat de France Promotion de Match Racing Open 2013.

6- Calendrier :

SELECTIVES de ZONE

13 – 14 octobre 2012 – Open 5.70

CV Moisson Lavacourt – Contact : Philippe Goutenègre

Correspondance : C/o Kim Goutenègre - 136 Boulevard Didierot – 75012 Paris

Tél : 01 43 46 12 40 – Fax : 01 43 46 12 40

Email : cvml.voile@orange.fr – Site internet : <http://cvml.net>

17 - 18 novembre 2012 – First Class 7.5

Le Havre – Contact : Joseph Norroy

CN Paul Vatine – Terre plein – Digue Nord – 76600 Le Havre

Tél : 02 35 42 15 58 – Fax : 02 35 22 78 61 – Email : joseph.norroy@vatine.net - Site internet : <http://www.vatine.net>

24 – 25 novembre 2012 – J80

Saint Cast – Contact : Arnaud Fautrat

Centre Nautique de Saint Cast - Le Port – 22 380 Saint Cast - Tél : 02 96 41 86 42

E-mail : cn.st-cast@wanadoo.fr – Site Internet : www.cnautique-saintcast.com

1^{er} – 2 décembre 2012 -- J80

Le Havre – Contact : secretariat@regate.com

Société des Régates du Havre – Quai Eric Tabarly

Bd Clemenceau - 76600 LE HAVRE

Tel : 02 35 42 41 21 Fax : 02 35 43 50 76 – Site internet : <http://www.lesregates.com>

1^{er} – 2 décembre 2012 – Elliott

St Quay Portrieux – Contact : Laurent Bregeon

SN St Quay Portrieux - Esplanade Eric Tabarly – 22410 St Quay Portrieux

Tél : 02 96 70 93 34 – Fax : 02 96 65 20 25 – E-mail : sport-nautique-st-quay@wanadoo.fr – Site Internet : <http://www.snsqp.com>

12 – 13 janvier 2013 – J80

Deauville Yacht Club - Contact : Cyril Dussaux

50400 Granville - Tél : 02 31 88 38 19 – Fax : 02 31 88 43 51

E-mail : deauville.yacht.club@wanadoo.fr – Site internet : <http://www.dyc14.fr/>

19 - 20 janvier 2013 – J80

Yacht Club de Cherbourg - Contact : **non communiqué**.

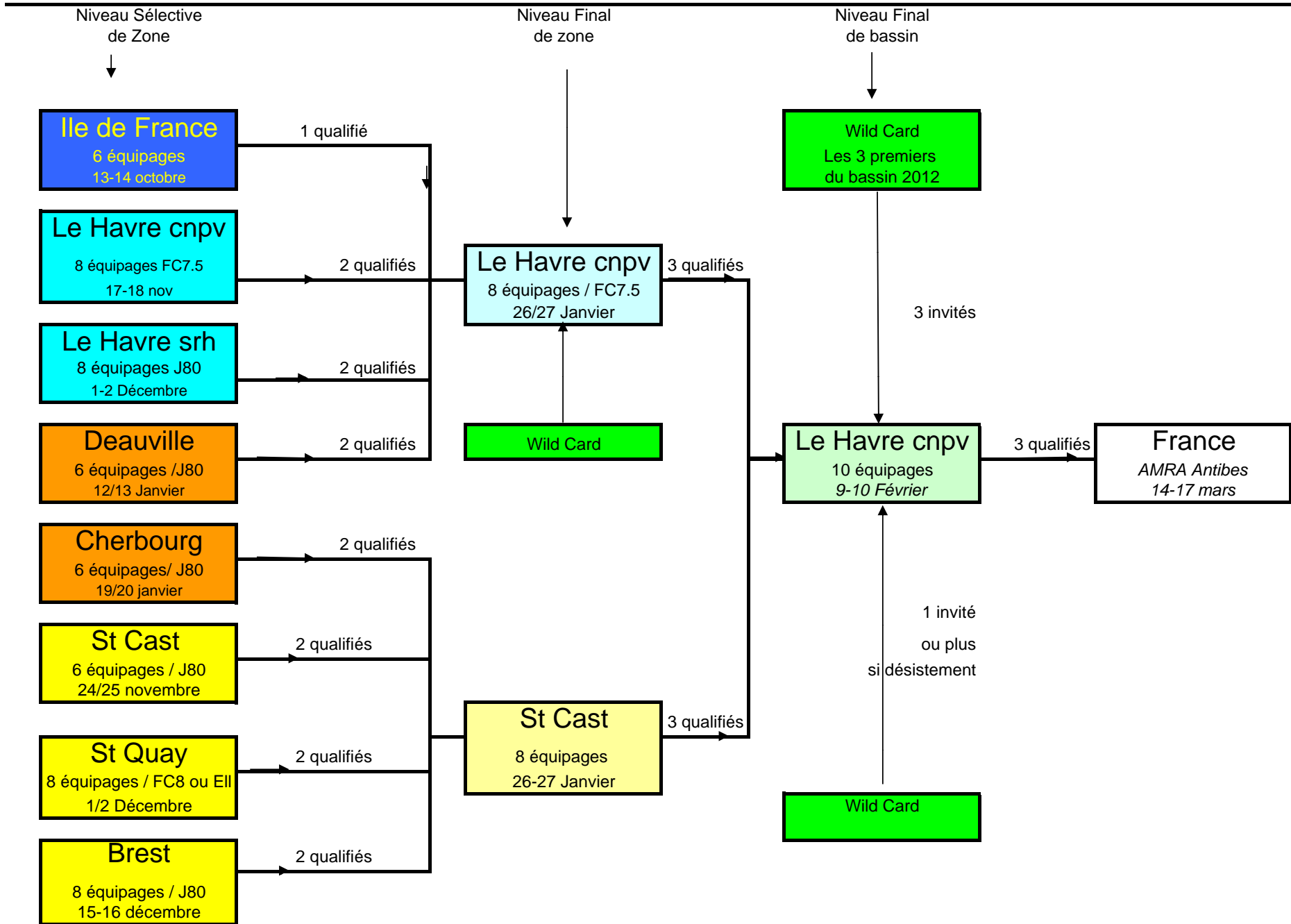
Port Chantereyne

50100 Cherbourg – Octeville

Tél : 02 33 94 28 05 – Fax : 02 33 94 13 73 – Email : yc-cherbourg@wanadoo.fr

Site internet : www.yc-cherbourg.com

Championnat de Manche Match Racing 2012 - 2013



19 – 20 janvier 2013 – J80
Brest – Contact : Jean Coadou
CN Marine de Brest - 4 quai du Commandant Malbert - 29200 BREST
Tél : 02 98 22 10 68 – Fax : 02 98 37 78 13 – E-mail : secretariat@brest.clubnautiquemarine.fr
Site internet : <http://brest.clubnautiquemarine.fr>

FINALES DE ZONE

26 – 27 janvier 2013 – First Class 7.5
Le Havre – Contact : Joseph Norroy
CN Paul Vatine – Terre plein – Digue Nord – 76600 Le Havre
Tél : 02 35 42 15 58 – Fax : 02 35 22 78 61 – Email : joseph.norroy@vatine.net - Site internet : <http://www.vatine.net>

26 – 27 janvier 2013 – J80
Saint Cast – Contact : Arnaud Fautrat
Centre Nautique de Saint Cast - Le Port – 22 380 Saint Cast - Tél : 02 96 41 86 42
E-mail: cn.st-cast@wanadoo.fr – Site Internet : www.cnautique-saintcast.com

FINALE DE BASSIN

9 – 10 février 2013 – First Class 7.5
Le Havre – Contact : Joseph Norroy
CN Paul Vatine – Terre plein – Digue Nord – 76600 Le Havre
Tél : 02 35 42 15 58 – Fax : 02 35 22 78 61 – Email : joseph.norroy@vatine.net - Site internet : <http://www.vatine.net>

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE VOILE ESPOIRS DE MATCH RACING

1 - Organisation :

Le Championnat de France de Voile Espoirs de Match Racing sera organisé du 21 au 24 Novembre 2013 par le Club Nautique de la Marine à Brest. Cette compétition sera courue sur des J80.

2 - Fonctionnement :

Le Championnat de France de Match Racing Espoirs est ouvert à 10 barreaux :

- Au barreur français disponible et candidat invité par la Commission Nationale Match Racing.
- Aux 3 premiers barreaux sélectionnables de chaque bassin. Si dans un bassin, le sélectionné se trouve être le(les) barreur(s) invité(s) par la Commission Nationale Match Racing, ou si l'un des 3 premiers barreaux sélectionnés du bassin se désiste, le suivant sera sélectionné sous couvert de l'accord de la Commission Nationale Match Racing.

Si cette procédure ne permet pas de sélectionner 10 barreaux, la Commission Nationale Match Racing se réserve le droit d'inviter les barreaux de son choix.

Un barreur peut s'inscrire dans le bassin de son choix. Une épreuve sélective doit donc être ouverte à des barreaux non localisés sur le bassin ou déjà inscrits sur un autre bassin, sous réserve de place disponible. En revanche, un barreur ne peut se sélectionner que dans le bassin dans lequel il s'engage à jouer sa sélection.

Les demandes d'invitation devront être envoyées à la Commission Nationale Match Racing avant le 1er novembre 2013 à l'adresse : habitable@ffvoile.fr

3 - Inscription :

→ Aux épreuves de Sélection :

Les barreaux doivent s'inscrire directement auprès de chaque organisateur.

→ Au Championnat de France Espoir de Match Racing 2013 :

Les dossiers d'inscription des barreaux qualifiés devront être envoyés au plus tard 10 jours après leur qualification au CNM à Brest.

Le dossier d'inscription du (de la) barreur(euse) invité(e) par la Commission Nationale Match Racing devra être envoyé au plus tard 10 jours après son invitation au CNM à Brest.

→ Constitution du dossier d'inscription au Championnat de France Espoirs de Match Racing :

- fiche d'inscription dûment complétée
- chèque de frais de constitution de dossier: **330 € par équipage**
- le chèque de garantie de participation: **380 € par équipage**
- le chèque de caution matériel : **montant à confirmer (cf. avis de course)**

Club Nautique de la Marine à Brest – Contact : Jean Coadou

4 quai du Commandant Malbert – 29200 Brest

Tél : 02 98 22 10 68 - Fax : 02 98 37 78 13

E – mail : secretariat@brest.clubnautiquemarine.fr - Site internet : <http://brest.clubnautiquemarine.fr>

4 - Equipage :

4.1 - Le nombre de personnes à bord est défini dans les avis de course des différentes épreuves.

Pour l'ensemble des épreuves du Championnat de France Espoirs de Match Racing, le poids moyen maximum d'un équipier est fixé à 87,5 kg pour les équipages masculins et mixtes.

4.2 - Pour les équipages exclusivement féminins, le poids moyen maximum défini en 4.1 est le même, avec la possibilité d'embarquer une équipière supplémentaire, sans dépasser le poids maximum autorisé dans l'avis de course correspondant.

4.3 – Pour les équipages dont l'ensemble des équipiers est âgé de 20 ans et moins (né après le 31 décembre 1992), le poids moyen maximum défini en 4.1 est le même, avec la possibilité d'embarquer un équipier supplémentaire, sans dépasser le poids maximum autorisé dans l'avis de course correspondant.

Tout(e) équipier(e) devra être né(e) après le 31 décembre 1987 et posséder la licence FFVoile 2013 Le barreur devra présenter à l'organisateur son numéro d'identification ISAF.

Un barreur sélectionné ne pourra être remplacé que pour raison grave, à l'appréciation de la Commission Nationale Match Racing, pendant la durée du championnat. En cas de désistement d'un barreur sélectionné, la Commission Nationale Match-Racing pourra désigner un barreur remplaçant.

Pour obtenir un N° d'identification ISAF, consultez le site ISAF :

<http://www.sailing.org/sailors/index.php>

Dans la page ISAF Sailor sur le bandeau central remplir l'encadré LOGON (User ID et Password) puis cliquez sur « Login »

5 - Règles applicables :

Le Championnat de France Espoirs de Match Racing est régi par:

- les règles de l'ISAF, les prescriptions de la FFVoile,
- le présent règlement, les avis de course et les instructions de course des différentes épreuves de sélection,
- Conformément à la régulation 20 de l'ISAF « code de publicité », tel que modifié par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

Les concurrents peuvent apposer de la publicité sur leurs vêtements et équipements personnels sans restriction.

6 - Calendrier des épreuves sélectives :

Méditerranée :

Du 9 au 11 Novembre 2013 – First Class 7.5

Association Match Racing Antibes (AMRA) – Paul Bouvet – 41 route de la Badine – 06600 Antibes

Tél : 04 93 33 41 78 - E-mail : pnbouvet@wanadoo.fr - Site Internet : <http://www.machracesantibes.fr/>

Atlantique :

9 au 11 Novembre 2013 – J80

APCC Voile Sportive – Contact : Mr Christophe Guéna

Port de Plaisance CIDEX 1 - 44380 Pornichet - Tel : 09 53 35 88 51 - Fax : 02 40 15 48 31

E-mail : christophe@apcc-voilessportive.com - Site internet : <http://www.apccvoilessportive.com>

Manche :

9 au 11 Novembre 2013 – First Class 7.5

Le Havre – Contact : secretariat@regate.com

Société des Régates du Havre – Quai Eric Tabarly

Bd Clemenceau - 76600 LE HAVRE

Tel : 02 35 42 41 21 Fax : 02 35 43 50 76 - Site internet : <http://www.lesregates.com>

CHAMPIONNAT DE FRANCE PROMOTION DE MATCH RACING FEMININ

1 – Organisation :

Le Championnat de France Promotion de Match Racing Féminin sera organisé du 13 au 15 septembre 2013 par le Sport Nautique de Saint Quay Portrieux Cette compétition sera courue sur des Elliott 6m (4 membres d'équipage).

2 – Fonctionnement :

Le Championnat de France Promotion de Match Racing Féminin est réservé :

- aux équipages français exclusivement féminins, invités par la Commission Nationale Match Racing en accord avec le club organisateur. Les demandes d'invitation devront être envoyées au club organisateur et en copie au Département Habitable de la FFVoile (habitable@ffvoile.fr), au plus tard le 31 juillet 2013.

3 – Inscription :

→ Au Championnat de France Promotion de Match Racing Féminin 2013 :

Les dossiers d'inscription des équipages invités devront être envoyés au plus tard 10 jours après leur confirmation d'invitation au Sport Nautique de Saint Quay Portrieux.

→ Constitution du dossier d'inscription au Championnat de France Promotion de Match Racing Féminin :

- fiche d'inscription dûment complétée
- chèque de frais de constitution de dossier: **330 € par équipage**
- le chèque de garantie de participation: **380 € par équipage**
- le chèque de caution matériel : **montant à confirmer (Cf. Avis de course)**

St Quay Portrieux – Contact : Laurent Brégeon

SN St Quay Portrieux - Esplanade Eric Tabarly – 22410 St Quay Portrieux

Tél : 02 96 70 93 34 – Fax : 02 96 65 20 25

E-mail : sport-nautique-st-quay@wanadoo.fr – Site Internet : <http://www.snsqp.com>

4 - Equipage :

1.1 - Le nombre de personnes à bord est défini dans l'avis de course de l'épreuve.

1.2 – Le poids moyen maximum d'une équipière, pour le Championnat de France Promotion de Match Racing Féminin, est fixé à 68 kg.

Une barreuse sélectionnée ne pourra être remplacée que pour raison grave, à l'appréciation de la Commission Nationale Match Racing, pendant la durée du championnat. En cas de désistement d'une barreuse sélectionnée, la Commission Nationale Match-Racing pourra désigner une barreuse remplaçante.

Pour obtenir un N° d'identification ISAF, consultez le site ISAF :

<http://www.sailing.org/sailors/index.php>

Dans la page ISAF Sailor sur le bandeau central remplir l'encadré LOGON (User ID et Password) puis cliquez sur « Login »

5 - Règles applicables :

Le Championnat de France Promotion de Match Racing Féminin est régi par:

- les règles de l'ISAF, les prescriptions de la FFVoile,
 - le présent règlement, les avis de course et les instructions de course des différentes épreuves de sélection,
 - Conformément à la régulation 20 de l'ISAF « code de publicité », tel que modifié par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.
- Les concurrents peuvent apposer de la publicité sur leurs vêtements et équipements personnels sans restriction.

AUTRES EPREUVES DE MATCH RACING 2013
(Non qualificatives aux Championnats de France de Voile EPREUVES DE GRADE 1 ou 2

Saint Quay Women Match Racing (G1)
15 au 19 mai 2013 – Elliott

St Quay Portrieux – Contact : Laurent Bregeon
SN St Quay Portrieux - Esplanade Eric Tabarly – 22410 St Quay Portrieux - Tél : 02 96 70 93 34 – Fax : 02 96 65 20 25
E-mail : sport-nautique-st-quay@wanadoo.fr – Site Internet : <http://www.snsqp.com>

Internationaux de France de Match Racing – Grade 2
4 au 7 septembre – J80

APCC Voile Sportive – Contact : Christophe Guéna
Port de Plaisance Cidex 1 - 44380 Pornichet - Tél : 02 40 15 48 32 – Fax : 02 40 15 48 31
E-mail : christophe@apcc-voilesportive.com – Site internet : <http://www.apccvoilesportive.com>

GRADE 3 et 4

Dates et lieux non communiqués

EPREUVES FEMININES GRADE 1, 2 et 3

Internationaux des Alpes Maritimes en Match Racing n° 1 (G3)
15, 16 et 17 février 2013 – First Class 7.5

Association Match Racing Antibes (AMRA) – Paul Bouvet – 41 route de la Badine – 06600 Antibes
Tél : 04 93 33 41 78 - E-mail : pnbouvet@wanadoo.fr

EPREUVES UNIVERSITAIRES

Championnat de France de Match Racing Universitaire (G4)
3, 4 et 5 mai 2013 – First Class 7.5

CRS Universitaire de Rouen et Ligue de Voile de Haute Normandie
Renseignements auprès de la Ligue : 27 rue de la Mailleraye – 76600 Le Havre
Tél : 02 35 21 38 88 - E-mail : secretariat@voile-hnormandie.or

COMMENT CONTACTER LES RESPONSABLES DU MATCH RACING A LA FFVOILE :

Département Habitable de la FFVoile : habitable@ffvoile.fr
Jean-Pierre Cordonnier : cordonnier@ec-nantes.fr
Marc Bouvet : marc.bouvet@ffvoile.fr

Site internet de la FFVoile : Toutes les informations fédérales sont accessibles sur le site de la FFVoile : www.ffvoile.fr